ISSN 3111-0908



Road Talk

Le bulletin ontarien de transfert de technologies des transports

Ministère des Transports

Automne 2026

Ontario

À l'intérieur : Une nouvelle installation d'entretien routier pour l'Ontario

Une nouvelle installation d'entretien routier pour l'Ontario

Établir la norme



***Figure 1** : illustration de l'entrepôt de sel de voirie à Ayr. **Source de l'illustration** : Dillon Consulting Ltd. avec modifications apportées par le MTO.*

À mesure que la population ontarienne augmente, notre gouvernement prend les mesures pour s'assurer que son infrastructure routière peut soutenir les plans de transport à long terme de la province.

Se préparer à la croissance

Pour permettre la réalisation d'un projet d'élargissement de l'autoroute 401 à Waterloo, le ministère des Transports (MTO) a construit un nouvel entrepôt de sel de voirie à la fine pointe de la technologie pour soutenir les services routiers tout en conservant l'entrepôt de sel de Kitchener pour aider à entretenir la route 8 vers le nord.



***Figure 2** : image aérienne de 1964 illustrant l'ancien entrepôt de sel de voirie. **Source de l'image** : Photothèque nationale de l'air figurant dans le rapport Morrison Hershfield intitulé Contamination Overview Study (Ayr Patrol Yard) publié en janvier 2019....*

Situé au nord-ouest de l'autoroute 401 et du chemin Cedar Creek (route régionale de Waterloo 97) dans le canton de North Dumfries,

en Ontario, ce site permettra d'accéder directement à l'autoroute 401, favorisant la circulation efficace des biens et des services.

Points forts du projet



***Figure 3** : site proposé pour un nouvel entrepôt de sel de voirie (l'ancien dôme de sel et l'ancienne structure de chaussée sont toujours visibles).*
***Source de l'image** : rapport Morrison Hershfield intitulé Earth Management Plan (Ayr Patrol Yard) publié en juin 2019.*

MTO a utilisé un modèle de contrat de conception-construction pour le projet Ayr MPY.



***Figure 4** : emplacement de North Dumfries, en Ontario, au sud de Cambridge.*
***Source de l'image** : cartes Google.*

Lignes directrices sur la conception de l'entrepôt de sel de voirie

Les lignes directrices sur la conception de l'entrepôt de sel de voirie assurent que chaque installation nouvelle ou modernisée répond à des normes précises pour garantir l'efficacité, la sécurité et la durabilité.

Ces lignes directrices sont réparties en quatre parties :

- **Partie A : conception du site** – disposition, accès et facteurs d'ordre environnemental.
- **Partie A : annexes** – détermination du type de bâtiment, des matériaux, de la capacité, des coûts liés au cycle de vie, des calculs de la zone de travail de la chargeuse et des dispositions du site génériques.



Figure 5 *conception préliminaire de l'entrepôt de sel de voirie à Ayr.* ***Source de l'illustration*** *: Morrison Hershfield.*

• **Partie B : conception du bâtiment** – accent mis sur les espaces opérationnels, les caractéristiques de sécurité et les éléments tournés vers l'avenir.

• **Partie B : annexes** – dispositions de bâtiment schématiques et fiches de données des pièces sur la flexibilité des exigences de rendement fonctionnel.

Les points forts de la conception de l'entrepôt de sel de voirie à Ayr sont les suivants :

• **Classification** : entrepôt de catégorie 1A doté d'espaces administratifs complets.

• **Composantes** : garage d'entretien des véhicules, poste de lavage, espace d'entreposage couvert pour les véhicules et l'équipement, bureaux, matériaux pour l'hiver, espace d'entreposage pour les liquides et stationnement pour le personnel.

• **Sécurité et conformité** : pare-feu avec résistance au feu de quatre heures, accès exempt d'obstacles et sorties d'urgence qui répondent aux normes du Code du bâtiment de l'Ontario.

• **Autorisation environnementale** : approbation du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et enregistrement de la Loi sur les espèces en voie de disparition

• **Augmentation de la capacité** : stockage des eaux d'extinction et système d'égouts élargi permettant d'obtenir une plus grande empreinte de bâtiment.



***Figure 6** : lignes directrices sur la conception de l'entrepôt de sel de voirie en Ontario. (liens vers le site des publications techniques de l'Ontario) Veuillez noter qu'il n'y a pas de version française. .*

Établir de nouvelles normes

En appliquant des principes de conception uniformes, l'Ontario met en place des entrepôts de sel qui permettent d'établir de nouveaux points de référence en matière de rendement, d'efficacité, de durabilité et d'expérience du personnel :

- **Efficacité et extensibilité** : une approche de conception pouvant être reproduite permet de réduire les coûts liés à la construction, de rationaliser la réalisation du projet et de créer des entrepôts de sel plus faciles et plus efficaces à exploiter.
- **Sécurité et résilience** : des systèmes de conformité et d'urgence perfectionnés permettent de protéger les gens et les actifs.
- **Responsabilité environnementale** : des caractéristiques respectueuses de l'environnement s'harmonisent avec les objectifs climatiques de l'Ontario.
- **Espaces de travail accessibles** : des équipements modernes permettent d'améliorer l'accessibilité et d'augmenter l'expérience du personnel.
- **Partage des connaissances** : Lles leçons apprises servent de base aux projets en cours d'élaboration dans la province, intégrant les meilleures pratiques pour les mises en chantier futures.



***Figure 7** : image aérienne de l'entrepôt de sel de voirie à Ayr prise pendant les dernières étapes de construction.*
***Source de l'image :** Agar Architect Inc.*



Figure 8 *: changements de conception et de construction qui ont permis de moderniser l'entrepôt de sel de voirie à Ayr.* ***Source de l'image :*** *Dillon Consulting Ltd. avec modifications apportées par le MTO.*

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Rachel Brown, directrice principale des contrats d'entretien, Direction de la gestion des opérations routières, au 807-631-2603 ou à l'adresse Rachel.Brown@ontario.ca

Khalid Backtash, M. Ing., ingénieur agréé, chef de secteur, construction, Direction de la prestation des programmes en matière d'immobilisation au 226 448-2841 ou à l'adresse Khalid.Backtash@ontario.ca

Toutes les images sont utilisées avec permission.

Visitez Road Talk en ligne

Les numéros précédents peuvent être trouvés dans la bibliothèque du ministère des Transports de l'Ontario

Abonnez-vous pour recevoir directement Road Talk dans votre boîte mail, roadtalk@ontario.ca

Diffusé par la Division des services ministériels du MTO, en collaboration avec les divisions des opérations, de la gestion des infrastructures de transport et des grands projets routiers du MTO.